



Ville de Durbuy

Basse Cour 13
B-6940 Barvaux s/O.
086/21.98.11 Fax : 086/21.98.38
www.durbuy.be

ETABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT SÉCURITÉ INCENDIE ATTESTATION DE CONTRÔLE **SIMPLIFIÉ**

Je soussigné Philippe BONTEMPS, Bourgmestre de la ville de Durbuy, déclare que l'établissement d'hébergement identifié ci-après, d'une capacité inférieure à 10 personnes, a fait l'objet des contrôles réglementaires permettant la délivrance de la présente « attestation de contrôle simplifié », telle que définie par le code wallon du tourisme.

Établissement : Meublé de vacances « VILLA SAINT-AMOUR »

Rue de Saint-Amour 2 à 6940 Durbuy

Capacité maximale : 9 personnes

Réf. CGT : MVLX5603

Propriétaire : ADAM René

Rue des Eresses 4 à 6940 Barvaux

Tél : 0476/509 194

Documents présentés :

Électricité : OCB, 23/12/2022

Chauffage centrale mazout : Fabrice DEVAHIVE, 8/06/2022

Poêle à pellets : Idem

Gaz : /

DURBUY, le 11 janvier 2023.

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

Art 350 du Code wallon :

§ 1. L'attestation de contrôle simplifié a une durée de validité de 5 années. Le délai prend cours le jour de la notification au demandeur.

L'attestation de contrôle simplifié est toutefois prorogée jusqu'au terme de la demande de renouvellement pour autant que celle-ci soit introduite au moins 6 mois avant l'expiration des délais visés à l'alinéa précédent.

§ 2. Par dérogation au § précédent, il y a déchéance de l'attestation de contrôle simplifié et une nouvelle doit être obtenue lorsque le bâtiment ou son équipement a fait l'objet de transformations susceptibles de remettre en cause sa sécurité en matière d'incendie et en tous cas lors de :

1° la création de nouveaux locaux destinés aux hôtes tels que chambre, salle de réunions, cuisine, salon ;

2° l'installation, la modification, ou l'extension du réseau de gaz ou d'électricité ;

3° toute transformation nécessitant un permis d'urbanisme.

L'attestation de contrôle simplifié est toutefois prorogée jusqu'au terme de l'examen de la demande pour autant que celle-ci soit introduite au plus tard 30 jours après la fin des travaux. Si les travaux sont interrompus, pour bénéficier de cette prorogation, la demande doit être introduite dans les 30 jours à dater de cette interruption.



Réf. autorisation : 112669
Réf. hébergement : HEB-TE-682200-ACCA
Réf. exploitant : EXP-370761-84E9

AUTORISATION de faire usage de la dénomination

Meublé de vacances

Vu l'attestation de contrôle simplifiée délivrée par le/la Bourgmestre de Durbuy en date du 11/01/2023 ;

L'autorisation est délivrée à	Madame Marie-Claire PIÉRARD Rue des Eresses, 4 6940 Durbuy
pour l'hébergement situé	Villa Saint Amour Rue Saint Amour, 2 6940 Durbuy
classé dans la catégorie et dont la capacité est de	2 clé(s) 3 chambre(s) (6/8 personnes)

La validité de la présente autorisation est conditionnée au respect du Code wallon du Tourisme.

L'autorisation est accordée pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 10/01/2028.

Namur, le

La Commissaire générale au Tourisme,

Barbara DESTRÉE